

**Faire progresser les soins de santé
en mettant les patients au premier plan.**

*Transformer le système de santé
du Nouveau-Brunswick :*

Le Plan provincial de la santé 2008-2012



Transformer le système de santé
du Nouveau-Brunswick :
le Plan provincial de la santé 2008-2012

2008.04

Province du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton NB E3B 5H1
Canada

www.gnb.ca

ISBN 978-1-55471-084-3





Table des matières

Message du premier ministre	2
Message du ministre	3
Sommaire	4
Introduction	5
Relever les défis de demain.	6
Notre futur système de santé	9
Miser sur nos forces	12
Aller de l'avant.	14
Piliers stratégiques	18
Concordance stratégique	22
Nouvelles structures organisationnelles	24
Soutien législatif	27
Investissement financier	28
Récapitulation	28



Message du premier ministre

Transformer le système de santé du Nouveau-Brunswick : le Plan provincial de la santé de 2008-2012 marque le début d'un parcours qui façonnera les soins de santé pour les générations actuelles et futures de Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois. Ce parcours est une composante fondamentale de notre vision d'un Nouveau-Brunswick autosuffisant. Nous reconnaissons tous que l'amélioration de la santé de notre population est essentielle à la croissance et à la prospérité à long terme du Nouveau-Brunswick. Ainsi, la transformation de notre système de santé doit jouer un rôle indispensable dans la création d'un avenir prospère, productif et sain pour notre province.

Le Nouveau-Brunswick possède un solide système de santé et les professionnels dévoués qui en sont au cœur sont fiers, à juste titre, des soins de haute qualité prodigués à des dizaines de milliers de citoyennes et citoyens chaque jour. Cependant, les besoins et les préférences de la population néo-brunswickoise en matière de soins de santé changent et notre système de santé doit s'adapter à ces changements. Nous devons bâtir un système de santé moderne, de classe mondiale et permettant de faire davantage appel aux technologies. Notre système doit à la fois pouvoir soutenir notre population actuelle et aider à attirer de nouveaux citoyens et de nouvelles entreprises au Nouveau-Brunswick.

La route à parcourir ne sera pas toujours plane ni facile. Ce n'est pas en apportant quelques petites retouches à notre système de santé que nous allons le transformer, ni en s'accrochant au passé ou en utilisant les mêmes vieilles méthodes. La transformation exigera des changements importants au chapitre des structures, des systèmes et des processus fondamentaux de notre système de santé. Des changements de cette ampleur ne sont pas toujours les bienvenus, mais ils sont nécessaires pour assurer la réalisation de notre vision d'un Nouveau-Brunswick prospère et en santé.

Déjà, nous constatons des signes évidents de progrès vers une nouvelle ère de prestation de soins de santé. Grâce aux réalisations dans des domaines comme la cybersanté, les soins à domicile, les temps d'attente et les services de traumatologie, le Nouveau-Brunswick est prêt à devenir un chef de file dans la création et l'application de solutions innovatrices pour la prestation de soins de qualité supérieure dans tous les coins de la province. Nous constatons également une prise de conscience de plus en plus grande du fait qu'assurer la santé de notre population ne se limite pas à la prestation de soins de santé : il s'agit aussi de devenir un chef de file en matière de mieux-être et de mode de vie sain.

Les enjeux auxquels est confronté notre système de santé sont réels et loin d'être négligeables. La montée en flèche des coûts, le vieillissement de la population et les modes de vie malsains ne sont que quelques-unes des difficultés à surmonter. Or je suis certain que nous allons réussir. Nous avons le talent, la détermination et le dynamisme nécessaires pour réussir. En engageant un dialogue fructueux sur la santé avec tous les citoyens et citoyennes, et en collaborant avec nos intervenants, nous pouvons et nous allons trouver des solutions pour améliorer encore davantage notre système de santé gratuit et universel.

A handwritten signature in black ink that reads "Shawn Graham". The signature is fluid and cursive, with the first name "Shawn" and the last name "Graham" clearly distinguishable.

Le premier ministre,
Shawn Graham



Message du ministre

Le système de santé du Nouveau-Brunswick se trouve à une croisée des chemins critique. Si nous voulons assurer un accès continu à des soins de santé de qualité supérieure aujourd'hui et dans l'avenir, des changements fondamentaux s'imposent. Le statu quo n'est pas une option. Des mesures décisives sont nécessaires pour accroître la sécurité, l'accessibilité, l'efficacité et l'efficience de notre système de santé. Le Plan provincial de la santé propose la vision et l'orientation stratégique requises pour réaliser cette transformation.

En préparant ce plan, j'ai consulté un grand nombre de Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises de toutes les conditions sociales et j'ai demandé conseil auprès d'experts locaux, nationaux et internationaux. Ce processus de consultation a confirmé trois messages importants. D'abord, que notre système de santé se heurtera à des difficultés extraordinaires au cours des décennies à venir. Ensuite, que nous possédons un solide fondement sur lequel bâtir un système de santé plus innovateur, efficace et efficient. Enfin, que notre système de santé, dans la forme où il est présentement organisé et exploité, n'est ni cliniquement ni financièrement viable à long terme.

La transformation du système de santé n'a pas pour but d'économiser de l'argent ou de limiter les services. Elle vise à changer notre façon de procéder. Pour ce faire, nous devons bâtir un système provincial unique bien intégré, nous devons mieux utiliser nos ressources rares, nous devons moderniser nos structures organisationnelles et nous

devons accorder plus d'importance aux programmes et aux services qui aideront les gens à demeurer en santé et à mieux gérer leurs affections chroniques.

Notre vision du futur système de santé du Nouveau-Brunswick met l'accent sur l'offre de services de soins de santé primaires plus près des endroits où les personnes habitent, apprennent et travaillent. Elle cherche à établir un meilleur équilibre entre la promotion de la santé et la prestation de soins, notamment en augmentant les investissements dans le développement de la petite enfance, les soins de santé primaires, la santé mentale, le traitement des dépendances et la gestion des maladies chroniques. Elle tire parti des possibilités d'exploitation des technologies de l'information pour améliorer la qualité et l'efficacité des modes de prestation des soins de santé. Elle souligne l'importance de faire des citoyens et citoyennes de véritables partenaires de leurs soins de santé personnels et de l'orientation globale du système de santé. Finalement, notre vision témoigne d'un engagement à bâtir un système abordable et viable qui jouera un rôle déterminant dans la création d'une province autosuffisante.

Il n'existe pas de formule magique pour réaliser cette vision. Il faudra un leadership solide, un travail acharné et un engagement soutenu. Nous devons tirer des leçons des meilleurs modèles locaux, nationaux et internationaux. Nous ne devons pas avoir peur de mettre en question des hypothèses de longue date et des façons de faire surannées. Notre système de santé a toujours fait preuve d'innovation et d'ingéniosité. En tirant parti de ces forces et en travaillant ensemble à la réalisation d'une vision commune, nous pourrons léguer à nos enfants et petits-enfants un système de santé qui continuera de répondre à leurs besoins dans une société qui continuera de croître, de se diversifier et de prospérer au cours des décennies à venir.

Le ministre de la Santé,
Michael B. Murphy

Être en santé.

Sommaire

Le système de santé du Nouveau-Brunswick fait face à des défis croissants sur de nombreux fronts, notamment le vieillissement de la population, les nouvelles attentes des citoyens et des citoyennes, la pénurie des ressources humaines en santé, les modes de vie malsains et la montée en flèche des coûts. Pour surmonter ces difficultés, notre système de santé doit devenir plus adaptable, moins fragmenté, plus efficace et plus efficient. Bref, il doit subir une transformation qui nous permettra d'accentuer les résultats, l'efficacité opérationnelle, l'excellence clinique et la viabilité à long terme.

Le Plan provincial de la santé présente une vision et une orientation stratégique qui serviront de guide à la transformation de notre système de santé. Il tire parti de nos forces actuelles tout en réagissant aux priorités nouvelles. Il est formulé en fonction de six piliers stratégiques axés sur :

1. l'établissement d'un meilleur équilibre entre le besoin de promouvoir la santé et le besoin de fournir des soins de santé à ceux et celles qui sont malades;
2. l'amélioration de l'accès aux services de santé à l'endroit, au moment et de la façon qui conviennent;
3. l'amélioration de l'efficacité générale du système de santé;
4. la mise à profit de l'innovation pour améliorer la sécurité, l'efficacité, la qualité et l'efficience;
5. le renforcement de la qualité dans la planification, la mise en œuvre et la prestation de tous les services de soins de santé;
6. la mobilisation des partenaires dans tous les aspects de la prestation des soins de santé.

Le cadre des six piliers stratégiques comprend plus de 100 initiatives distinctes conçues pour :

- fournir des services plus près des endroits où les personnes habitent, apprennent et travaillent;
- mieux répondre aux besoins des personnes âgées et des malades chroniques afin qu'ils soient autonomes aussi longtemps que possible et qu'ils bénéficient d'une qualité de vie élevée;
- fournir de meilleurs services aux personnes atteintes de troubles de santé mentale et celles aux prises avec des dépendances afin qu'elles deviennent des participants à part entière dans notre parcours menant à l'autosuffisance;
- mettre davantage l'accent sur la nécessité d'aider les gens à demeurer en santé et à mieux gérer leurs affections à long terme;
- assurer à chaque enfant le départ le plus sain possible dans la vie;
- améliorer le recrutement et le maintien en poste de professionnels de la santé compétents;
- améliorer l'accès aux soins de santé dans les régions rurales;
- revigorer les processus de gouvernance, de gestion et de responsabilisation;
- augmenter l'utilisation des nouvelles technologies afin d'appuyer l'amélioration dans tous les aspects de la planification, de la gestion et de la prestation des services de soins de santé;
- fournir de nouveaux mécanismes pour promouvoir les pratiques exemplaires, surveiller le rendement du système et favoriser une participation constructive des citoyennes et citoyens à la transformation du système de santé;
- augmenter considérablement la capacité de recherche et d'innovation dans le système de santé.

Collectivement, les piliers stratégiques et leurs initiatives connexes permettront d'accélérer la création d'un système de santé mieux intégré, plus homogène et plus adaptable qui produira de meilleurs résultats pour les citoyennes et citoyens à un coût abordable pour les contribuables.



Faire progresser les soins de santé, les patients au premier plan.

Introduction

Le Nouveau-Brunswick possède un solide système de santé dont nous pouvons tous être fiers.

Les Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois indiquent systématiquement être satisfaits des soins qu'ils reçoivent. Par ailleurs, nous sommes des chefs de file nationaux en matière de prestation de services de santé extra-muraux et de télésanté. Cependant, les rapports de salles d'urgence congestionnées, de longues attentes pour une intervention chirurgicale, de pénuries imminentes de l'effectif infirmier, de familles sans médecin attiré, de problèmes d'accès dans les communautés rurales et de l'augmentation galopante des coûts témoignent du fait que notre système de santé porte un fardeau de plus en plus lourd et a besoin de changement.

Transformer le système de santé du Nouveau-Brunswick : le Plan provincial de la santé : 2008-2012 présente une vision à long terme d'un système de santé viable, de première classe, pour un Nouveau-Brunswick autosuffisant. Il résume les principales priorités stratégiques mises de l'avant pour réaliser cette vision et il présente les initiatives clés qui seront entreprises afin de tirer parti des possibilités d'amélioration au cours des quatre prochaines années.

En plus de fournir une orientation globale à ceux et à celles qui sont responsables de la planification, de la gouvernance et de la prestation des soins de santé, ce plan offre à tous les Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois les renseignements de base requis pour mieux comprendre les raisons qui sous-tendent les changements prévus. Il présente six piliers stratégiques qui serviront de feuille de route à long terme pour la transformation évolutive. Il fait également état d'un large éventail d'initiatives particulières qui constituent les premières étapes

vers notre but ultime, à savoir créer un système moins fragmenté, plus souple, mieux organisé et financièrement viable.

Dans le contexte du présent document, on entend par système de soins de santé l'ensemble des organismes, des établissements et des ressources humaines qui participent à la prestation de services qui sont financés par l'État et qui relèvent de la compétence du ministre de la Santé. Cette définition comprend la plupart des services assurés par les médecins, le personnel infirmier et les professionnels paramédicaux, les services offerts par le ministère de la Santé, les régies régionales de la santé, Ambulance Nouveau-Brunswick et le Plan de médicaments sur ordonnance du Nouveau-Brunswick, ainsi que les services non cliniques qui les appuient. Cette définition ne comprend pas le ministère du Développement social, les foyers de soins, les autres établissements de soins de longue durée ou les organismes comme la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail ou le ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport. Le Plan provincial de la santé reconnaît toutefois explicitement l'importance de travailler en partenariat avec ces intervenants et d'autres afin d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies destinées à promouvoir la santé globale de la population.

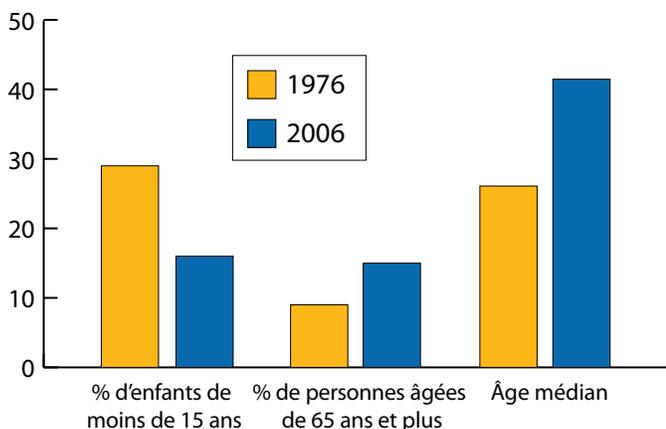
Le présent document est divisé en trois grandes sections. La première présente les principales difficultés auxquelles est confronté notre système de santé et décrit notre vision d'un système viable de première classe. La deuxième section expose l'orientation globale et les piliers stratégiques qui guideront l'évolution de notre système vers cette vision souhaitée. La troisième section décrit en détail les initiatives particulières qui seront entreprises au cours des quatre prochaines années.

Relever les défis de demain

Le Nouveau-Brunswick a entamé un parcours ambitieux qui le mènera vers l'autosuffisance d'ici l'an 2026. Pour atteindre cet objectif, il nous faut un système de santé de première classe capable de servir une population grandissante, diversifiée et prospère. Bien que de nombreuses mesures positives aient déjà été prises pour améliorer la prestation des soins de santé, le rythme du changement doit être accéléré. Comme mentionné ci-dessous, notre système de santé actuel, tel qu'il a évolué au cours de la dernière génération, fait face à des défis de taille sur divers fronts. Afin de pouvoir relever ces défis, il faut accroître la réceptivité du système, son adaptabilité, sa sécurité, son degré d'intégration, sa responsabilisation et sa rentabilité. Bref, notre système de santé doit subir une transformation profonde.

Servir une population vieillissante

Des changements fondamentaux sur le plan de la structure par âge de notre population sont inévitables et commencent déjà à présenter des défis importants pour notre système de santé. En 1976, les enfants âgés de moins de 15 ans représentaient environ 29 % de la population du Nouveau-Brunswick, tandis que les personnes âgées de 65 ans et plus représentaient à peu près 9 %; en outre, l'âge médian de la population était d'environ 26 ans. En 2006, ce même groupe d'enfants ne représentait qu'environ 16 % de la population tandis que les personnes âgées comptaient pour 15 % et que l'âge médian avait grimpé à 42 ans. Aussi spectaculaires que puissent être ces changements, il est important de se rappeler que la croissance de la population aînée a été relativement modeste jusqu'à présent. En fait, elle commencera à accélérer en 2011 lorsque les premiers enfants du baby boom auront atteint l'âge de 65 ans.



Le « grisonnement » de notre population se traduira par une augmentation considérable de la demande relative à une vaste gamme de services de santé, notamment les remplacements du genou et de la hanche, les soins cardiaques, la réadaptation des victimes d'AVC, le traitement du cancer et bien d'autres interventions, les médicaments ainsi que les appareils utilisés pour diagnostiquer et traiter les maladies associées au vieillissement. Au fur et à mesure que le nombre de personnes âgées et très âgées continue de croître, le système dans son ensemble aura un fardeau de plus en plus lourd à porter. Le maintien du statu quo ne sera pas une option, pas plus que ne le sera une simple augmentation des dépenses de soins de santé. Afin de répondre aux besoins d'une population vieillissante tout en maintenant à un niveau viable les budgets de soins de santé, il faudra changer de façon marquée l'endroit, le moment et la façon de fournir des soins aux générations futures de personnes âgées et de Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois en général.

Promouvoir la santé et fournir des soins

Le système de santé du Nouveau-Brunswick vise surtout à fournir un traitement épisodique de courte durée et de forte intensité pour les maladies et les blessures. Cette orientation a mené à la création d'un solide système de « soins des malades », mais elle s'est avérée nettement moins efficace en ce qui concerne l'amélioration de la santé globale de la population. Comparativement à la plupart des autres Canadiennes et Canadiens, les Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois affichent des taux plus élevés d'hypertension et de diabète. Nous sommes plus enclins à souffrir d'affections modérées ou graves. Nous présentons systématiquement un niveau de santé général inférieur à la moyenne et nous avons mis longtemps à adopter de meilleurs modes de vie.

Les meilleures occasions d'améliorer la santé des Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois et la durabilité de notre système de santé ne résident pas dans le fait de traiter les personnes lorsqu'elles tombent malades, mais plutôt dans le fait de les aider à demeurer en santé en premier lieu. Si le

Faire progresser les soins de santé, les patients au premier plan.

Nouveau-Brunswick veut devenir une province en meilleure santé, notre système de santé doit cesser de reposer sur ce qu'on a décrit comme une approche qui consiste à « trouver et rectifier le problème » pour en arriver à une philosophie qui consiste davantage à « prévenir, trouver et gérer le problème ». Une telle transformation exigera qu'on mette davantage l'accent sur la promotion du développement sain de l'enfant et de l'adolescent, qu'on concentre plus d'efforts sur la gestion des problèmes comme les troubles mentaux et les dépendances, et qu'on continue d'améliorer les soins de santé primaires ainsi que les stratégies de prévention et de gestion des maladies chroniques.

Maintenir une solide main-d'œuvre en soins de santé

Un autre défi important auquel fait face notre système de santé consiste à assurer que nous avons une réserve adéquate de ressources humaines pour répondre aux besoins actuels et futurs. Sans une réserve suffisante de fournisseurs, le système ne sera pas en mesure de fournir les services qu'attend et que mérite la population néo-brunswickoise. Tout comme le reste de la main-d'œuvre du Nouveau-Brunswick, les travailleurs de la santé vieillissent et la proportion d'entre eux qui approchent de la retraite augmente. En raison des faibles taux de natalité qui perdurent depuis des décennies, les retraités du baby-boom ne seront pas entièrement remplacés par les générations suivantes lorsqu'ils quitteront le marché du travail. Par conséquent, il y aura probablement une compétition accrue entre le secteur des soins de santé et les autres secteurs pour un bassin de plus en plus petit de nouveaux travailleurs potentiels.

On constate déjà des pénuries dans plusieurs professions de la santé. Au cours des années à venir, il faudra déployer des efforts considérables pour attirer de nouveaux professionnels de la santé et pour assurer que leurs compétences sont utilisées aussi efficacement que possible. Ces efforts devront porter principalement sur l'amélioration de la qualité de la vie au travail dans un système que certains ont décrit comme étant exigeant, bureaucratique, chaotique et impersonnel. Nous devons également nous pencher sur les questions de rôles professionnels, de responsabilisation, de relations et de champs d'activités. Ces questions sont complexes, vastes et souvent chevauchantes, mais elles revêtent une importance capitale pour la viabilité future de notre système de santé.

Gérer les dépenses au chapitre de la santé

Si les dépenses en soins de santé continuent d'augmenter au taux actuel de 6 à 8 % par année, notre société risque en fait de devenir en moins bonne santé à la longue, car nous devons puiser dans les fonds normalement dépensés pour des services comme l'éducation, le développement économique, les programmes sociaux et l'environnement, qui contribuent à la santé globale de la population, pour financer les dépenses croissantes au chapitre de la santé. Les coûts de soins de santé constituent le plus important poste du budget provincial et représentent plus de 40 % de toutes les dépenses du gouvernement. Au cours des cinq dernières années, les dépenses publiques pour les soins de santé ont grimpé en moyenne de près de 8 % par année, tandis que les revenus n'ont augmenté que d'environ 5 % par année. Il est clair que cette tendance ne peut subsister indéfiniment.

Au cours des cinq dernières années, les dépenses publiques pour les soins de santé ont grimpé en moyenne de près de 8 % par année, tandis que les revenus n'ont augmenté que d'environ 5 % par année. Il est clair que cette tendance ne peut subsister indéfiniment.

Pourtant, les pressions en faveur d'une augmentation des dépenses en soins de santé seront énormes dans l'avenir. La demande accrue de soins de santé, associée à une population vieillissante, à une croissance sans précédent du coût des médicaments, à des dépenses imposantes pour les appareils de diagnostic avancés et aux investissements majeurs requis pour mettre en œuvre un dossier de santé électronique ne sont que quelques-unes des tensions de coûts auxquelles est confronté le système de santé. Cependant, il devient de plus en plus évident que le simple fait d'augmenter les dépenses ne produira pas nécessairement de meilleurs soins. Comme l'a conclu le Conference Board du Canada, lorsqu'il s'agit de soins de santé de qualité supérieure, la question n'est pas de savoir **combien d'argent on dépense, mais de quelle manière on le dépense**. Le Nouveau-Brunswick doit trouver des façons plus efficaces de gérer son système de santé afin de produire des résultats de qualité supérieure pour la santé sans engager des dépenses incontrôlées.

Attentes toujours plus élevées des citoyennes et citoyens

Le défi le plus ambitieux que doit relever notre système de santé est peut-être celui de satisfaire aux nouvelles attentes des citoyennes et citoyens. Les technologies de l'information et les nouvelles attitudes feront des citoyennes et citoyens de demain les consommateurs de soins de santé les plus sensibilisés et les plus exigeants de l'histoire. Plus les membres de la génération du baby-boom utiliseront les services de santé de façon intensive, plus leurs attentes face à leurs soins de santé personnels et au système de santé en général obligeront le système à changer. Ils auront grandi dans une société où les services personnalisés et sur demande sont la règle et ils s'attendent à ce que le système satisfasse aux mêmes normes de qualité, de rapidité d'exécution et d'efficacité que leur assurent les autres industries des services.

La prestation des soins de santé évolue sans cesse : nouvelles méthodes de traitement, nouveaux remèdes, pharmacothérapies nouvelles et souvent très coûteuses, durées d'hospitalisation réduites, etc. Des procédures autrefois rares et compliquées, comme le remplacement de la hanche, sont maintenant disponibles et efficaces. Il faut

également tenir compte de la dépendance accrue à l'égard des spécialistes – et de leurs spécialités – qui n'existaient pas il y a 20 ans.

Nous devons inciter les gens à abandonner le « matériel » comme symbole des soins de santé et à le remplacer par les ressources humaines et les traitements à domicile. Pour ce faire, il faudra un changement d'attitude profond et ce dernier doit commencer dès maintenant.

Les futurs utilisateurs du système de santé seront mieux informés et plus à l'aise que leurs parents ou leurs grands-parents. Plutôt que d'être des récipiendaires passifs de soins et de conseils d'experts, ils s'attendent à un rapport de collaboration au sein duquel ils participeront avec une équipe de professionnels afin de prendre des décisions importantes à leur sujet ou au sujet de leurs êtres chers. Les futurs consommateurs de soins de santé auront probablement des attentes beaucoup plus élevées par rapport à de nombreux autres aspects du système de santé, notamment la disponibilité des services, l'accès à leurs renseignements personnels sur la santé, la protection de ces renseignements, l'utilisation efficace de l'argent des contribuables, la sécurité des patients, la collaboration entre les fournisseurs, la prise de décision fondée sur des preuves et une meilleure responsabilisation à tous les niveaux. Pour répondre à ces attentes, il faudra changer de manière fondamentale l'orientation et la culture organisationnelle de notre système de santé.



Faire progresser les soins de santé, les patients au premier plan.

Notre futur système de santé

Au cours des deux prochaines décennies, le système de santé du Nouveau-Brunswick se heurtera à des contraintes de plus en plus lourdes lorsqu'il essaiera de fournir des services de santé abordables et de qualité à une population vieillissante dont les attentes seront élevées. L'évolution de notre système de santé sera façonnée par les choix que nous faisons aujourd'hui afin de répondre aux besoins en constante évolution de la population néo-brunswickoise et de nous y adapter. Nous devons donc prendre des mesures décisives dès maintenant afin d'entamer la transformation de notre système de santé.

Répondre aux nouveaux besoins et aux nouvelles attentes en matière de soins de santé aujourd'hui et demain exigera une évolution sur plusieurs fronts. De plus en plus, les Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois reconnaissent que la clé d'une bonne santé ne consiste pas simplement à avoir un système de santé pour les soigner en cas de maladie ou de blessure. Bien que ces éléments soient essentiels, nous savons qu'il est tout aussi important d'avoir un système de santé qui nous aidera à éviter la maladie en premier lieu et à vivre une vie normale et productive si nous sommes atteints d'une maladie ou d'une incapacité chroniques.

Nos attentes face au système de santé continueront d'évoluer au fur et à mesure que notre population grossit, vieillit et se diversifie. Notre vision de l'avenir des soins de santé est toutefois claire. Comme énoncé ci-dessous, six caractéristiques clés décrivent cette vision et fournissent une orientation claire pour la transformation de notre système de santé.

Un système plus proactif

Notre système de santé est principalement conçu pour réagir aux événements comme la maladie et les blessures. Quoique les traitements épisodiques de qualité supérieure seront toujours essentiels, le système de santé de l'avenir doit davantage mettre l'accent sur la prévision des besoins et sur les interventions destinées à promouvoir ou à maintenir la santé en premier lieu.

Au niveau individuel, ce changement consistera à privilégier le dépistage précoce, la détection, le traitement préventif et la gestion des maladies chroniques. Il insistera sur la responsabilité individuelle pour les aspects importants des soins personnels et visera surtout à fournir aux personnes, aux familles et aux collectivités les outils, les ressources et le soutien dont elles ont besoin pour mieux gérer leur propre santé. Au niveau du système de santé général, ce changement consistera à solidifier les partenariats entre le système et les autres intervenants afin d'aborder les déterminants non médicaux de la santé, comme les questions de mode de vie, la pauvreté et les préoccupations environnementales. Un système de santé plus proactif permettra également de se concentrer sur des efforts ciblés destinés à aider les plus vulnérables et à réduire les disparités dans toute la province.

En somme, nous devons commencer à mettre encore davantage l'accent sur le mieux-être (c.-à-d. les soins proactifs et les soins réguliers continus), tout autant que sur les soins déterminés par les événements (c.-à-d. la maladie et les blessures).

Un système plus axé sur le patient

Un deuxième changement important qui est déjà en cours, mais que l'on doit accélérer dans l'avenir, consiste à se rapprocher de ce qu'on pourrait appeler les soins de santé axés sur le patient ou à restructurer le système de sorte qu'il réponde aux besoins et aux préférences des particuliers et des collectivités plutôt qu'à s'attendre à ce que les gens s'adaptent à ce que le système leur offre. Si l'on veut que les personnes deviennent des partenaires de leurs soins, elles doivent sentir que le système est prêt à faire preuve d'une plus grande souplesse.

La création d'un système de santé davantage axé sur le patient exigera que l'on offre des soins de santé primaires dans une plus grande diversité de milieux où les personnes habitent, apprennent, travaillent et s'amuse. Nous devons éliminer les frontières – c'est-à-dire les obstacles physiques et les attitudes – d'un système qui est parfois éloigné des patients qu'il sert.

Ce deuxième changement comprendra aussi des stratégies améliorées qui permettront aux citoyennes et citoyens d'obtenir les services de santé dont ils ont besoin quel que soit leur lieu de résidence ou leur langue d'expression. Il faudra utiliser les technologies de l'information pour fournir une prestation « homogène » de soins dans divers milieux comme les domiciles des patients, les cabinets de médecins, les hôpitaux, les centres communautaires de santé mentale et les bureaux de la Santé publique. Il faudra également s'assurer que les services sont fournis de

façon à respecter les différences culturelles tout en réduisant les barrières économiques, sociales et éducatives aux soins de santé.

Finalement, il faudra encourager la participation du public afin d'augmenter les niveaux de sensibilisation à la santé et d'établir un partenariat plus efficace entre le public et le système de santé.

Un système permettant de faire davantage appel aux technologies

Bien que certains aspects des soins de santé, comme l'imagerie diagnostique, la pharmacie, la chirurgie et la télésanté, aient grandement bénéficié des innovations technologiques, il est largement reconnu que le système de santé en général a pris un important retard en ce qui a trait à l'adoption des technologies de l'information.

Au cours des années à venir, nous serons témoins de la mise en œuvre massive de technologies de cybersanté qui influenceront pratiquement tous les aspects des soins de santé. L'élément le plus remarquable de ce développement sera l'introduction des dossiers de santé électroniques intégrés. Ces derniers permettront aux fournisseurs de services de santé dans tous les cadres de pratique d'échanger des renseignements dans des délais raisonnables et de façon sûre, ce qui en bout de ligne permettra aux citoyennes et citoyens d'accéder plus facilement à leurs renseignements personnels sur la santé.

Au cours des années à venir, nous serons témoins de la mise en œuvre massive de technologies de cybersanté qui influenceront pratiquement tous les aspects des soins de santé. L'élément le plus remarquable de ce développement sera l'introduction des dossiers de santé électroniques intégrés.



Faire progresser les soins de santé, les patients au premier plan.

Nous devons nous assurer de tirer pleinement parti de la technologie pour les patients et le système de santé. Conjointement avec ces améliorations, les nouvelles technologies de cybersanté permettront la diffusion des compétences des experts cliniques au-delà des murs institutionnels afin d'appuyer la prestation de services de santé dans une vaste gamme de cadres communautaires, y compris chez les particuliers.

Un système plus axé sur l'équipe

L'avenir des fournisseurs de soins de santé sera de plus en plus caractérisé par les équipes interprofessionnelles et d'autres nouveaux modèles de pratique professionnelle. Les nouvelles attentes des professionnels de la santé face à la vie au travail, conjointement avec l'importance grandissante accordée aux soins de santé holistiques, auront pour effet d'accélérer la tendance vers des modèles de prestation de soins de santé axés sur l'équipe. Ces modèles comprendront des réseaux de médecins de famille pour les soins de santé primaires, des relations de soins partagés entre les médecins de famille, les infirmières praticiennes et les spécialistes et des organismes de soins de santé primaires offrant tous les services. Un système de santé plus axé sur l'équipe comportera également de nouveaux rôles pour les médecins, les infirmières, les pharmaciens, les sages-femmes et les autres professionnels paramédicaux. Ces modèles inter-professionnels amélioreront d'accroître l'accès en temps opportun à des soins intégrés et de mieux utiliser les ressources humaines rares en santé, tout en assurant une vie au travail plus collaborative, favorable et enrichissante pour les fournisseurs de soins de santé.

Un système plus intégré et axé sur les résultats

Une autre tendance importante qui caractérisera les soins de santé de l'avenir porte sur l'amélioration de la concordance des composantes du système de santé afin de fournir des services « homogènes » de qualité supérieure sur tout le continuum de soins, de la prévention primaire aux soins palliatifs.

Ce changement entraînera des modifications sur le plan des systèmes, des structures, des processus et des mesures d'incitation qui transformeront l'organisation des soins de santé pour la faire passer d'un réseau de cloisonnements administratifs interreliés à un système réellement intégré, holistique et axé sur le patient. Grâce à l'importance accrue accordée au développement de compétences supérieures en leadership et en gestion dans tout le système de santé et aux changements apportés aux processus de gouvernance et de responsabilisation, on mettra davantage l'accent sur les intérêts supérieurs du système dans son ensemble plutôt que sur les besoins d'entités administratives individuelles ou de parties intéressées particulières qui par nature se font souvent concurrence entre elles.

La restructuration et le regroupement des services non cliniques permettront de réduire la fragmentation, d'améliorer la synergie et d'utiliser plus efficacement les ressources publiques limitées. L'adoption de normes provinciales pour les services cliniques et les technologies de l'information favorisera la collecte de données et le recours aux lignes directrices fondées sur des preuves au point de service, l'uniformité en matière de prestation de services et une capacité accrue à mesurer la qualité des soins fournis et à en rendre compte. Une meilleure intégration des volets interdépendants du système de santé permettra de mettre davantage l'accent sur une responsabilité partagée afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles pour les « propriétaires » du système de santé, à savoir les contribuables provinciaux, y compris les patients et les citoyens.

Nous devons éliminer les barrières artificielles et faire en sorte que tous fassent partie de la solution.

Un système plus efficace et efficient

C'est un fait que les soins de santé coûtent moins cher pour les personnes en bonne santé que pour celles en mauvaise santé. Si nous voulons un système meilleur et plus efficace, nous devons nous éloigner des approches qui servent davantage à remettre les problèmes à plus tard qu'à les résoudre. Qu'il s'agisse des traitements ou des exigences opérationnelles, c'est tout aussi vrai.

Le dernier élément qui caractérisera le futur système de santé sera l'importance accrue accordée à l'efficacité et à l'efficience. La hausse continue des dépenses en soins de santé, associée aux préoccupations croissantes relatives à la sécurité des patients et à l'efficacité clinique, se traduiront par des efforts soutenus pour assurer que le système de santé produit les meilleurs résultats possibles tout en maintenant les dépenses à un niveau viable.

Cette situation entraînera des stratégies destinées à gérer à la fois la demande de soins de santé et les coûts associés à l'offre de services de qualité. Parmi les stratégies de gestion de la demande, on poursuivra des initiatives de promotion de la santé à long terme et on assurera un accès adéquat aux soins de santé pour l'ensemble de la population, on fournira des services ciblés aux populations vulnérables, on créera des programmes plus rentables pour la prévention et la gestion des maladies chroniques et on sensibilisera les gens afin qu'ils puissent assumer une plus grande part de responsabilité pour leur propre santé.

Les stratégies de gestion de l'offre comprendront des initiatives destinées à maîtriser les frais administratifs et à continuer d'explorer les partenariats publics-privés afin d'appuyer l'efficacité opérationnelle. On insistera davantage sur l'optimisation du déploiement des ressources humaines limitées et on s'assurera que tous les fournisseurs interviennent dans le plein exercice de leur profession. On exploitera les technologies de l'information afin d'améliorer la productivité, de mesurer les résultats et de rendre compte de la performance. On développera davantage la capacité de recherche en santé afin de promouvoir une culture d'apprentissage et

d'amélioration continue de la qualité.

Enfin, on insistera davantage sur les normes de qualité et les pratiques exemplaires en matière d'organisation et de prestation des services et programmes tant cliniques que non cliniques.

Miser sur nos forces

La transformation du système de santé du Nouveau-Brunswick exigera de la créativité, de la persévérance et une volonté de changement de la part de tous les intervenants. Il existe déjà bien des exemples de progrès et d'innovation dans notre système de santé. Parmi ces nombreux modèles de réussite et d'innovation, quelques-uns se démarquent par leur correspondance aux éléments fondamentaux de notre vision d'avenir.

Le programme Initiatives pour la petite enfance du Nouveau-Brunswick est un parfait exemple de programme ayant adopté une philosophie plus proactive en matière de soins de santé. En mettant l'accent sur la santé maternelle, le



Faire progresser les soins de santé, les patients au premier plan.

dépistage universel, le développement cognitif précoce et l'importance d'autres déterminants « non médicaux » de la santé, le programme a fait œuvre de pionnier en matière d'approches innovatrices visant à appuyer le développement sain des jeunes enfants. Parmi les autres exemples qui servent d'assise à la création d'un système de santé plus proactif, mentionnons les programmes d'immunisation élargis offerts par la Santé publique afin d'appuyer la prévention primaire, le programme de dépistage du cancer du sein offert partout dans la province, les stratégies de promotion d'un mode de vie sain menées par le ministère du Bien-être, de la Culture et du Sport et les nombreuses initiatives de partenariat communautaire conçues pour aborder les questions sociales associées à la santé mentale et au traitement des dépendances.

Le Programme extra-mural du Nouveau-Brunswick est un exemple convaincant des avantages que procure l'adoption d'un système de santé davantage axé sur la personne. En sortant les services des murs institutionnels pour les offrir dans les foyers et les écoles, le Programme extra-mural a montré que mettre le patient au cœur de la planification du système de santé permet d'accroître la satisfaction du patient et d'améliorer l'efficacité et l'efficacité du système. Il existe d'autres exemples de cette philosophie axée sur le patient, notamment les réformes novatrices du programme de santé mentale où l'on a établi des services communautaires pour les personnes atteintes de maladie mentale, et plus récemment l'exercice Dialogue Santé entrepris afin de mieux étayer les décisions visant à améliorer l'accès aux services de santé pour les personnes qui habitent dans la Péninsule acadienne.

En ce qui concerne les progrès technologiques, le Nouveau-Brunswick a reconnu très tôt le potentiel d'utiliser l'infrastructure de télécommunication avant-gardiste de la province pour améliorer l'accès aux services de santé dans les régions

rurales et appuyer leur prestation. Grâce au programme Télé-soins du Nouveau-Brunswick, nous sommes la première parmi les provinces et territoires canadiens à fournir un accès à des infirmières immatriculées 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, pour des renseignements et des conseils. Le Nouveau-Brunswick a depuis conçu un large éventail d'initiatives de télé-soins dans des domaines comme la santé mentale, les soins cardiaques et la gestion des maladies chroniques.

L'établissement des fondements d'un dossier de santé électronique est également en bonne voie de réalisation. On a réalisé des progrès importants en ce qui a trait à l'utilisation de la technologie numérique pour capter, enregistrer et échanger des images diagnostiques, ainsi qu'à l'introduction d'un système de documentation clinique entièrement informatisé au nouvel hôpital du Haut de la Vallée. En tant qu'élément clé de l'élaboration du dossier de santé électronique, l'instauration de nouvelles lois et normes opérationnelles destinées à protéger les renseignements personnels sur la santé est également bien enclenchée.

Au cours des dernières années, plusieurs initiatives ont été mises de l'avant pour appuyer la création d'un système de santé plus axé sur l'équipe, notamment l'établissement d'équipes multidisciplinaires dans les centres de santé communautaires. Les professionnels de la santé dans ces cadres de pratique élaborent présentement de nouveaux modes de collaboration afin de fournir une expérience de soins de santé unifiée à leurs patients. Ces efforts ont été appuyés par le programme de perfectionnement professionnel « Assurer un meilleur avenir » conçu pour améliorer les compétences des fournisseurs de soins de santé en matière de collaboration et de promotion du travail d'équipe.

Les leçons tirées de ces initiatives et d'autres seront utiles au système de santé à mesure qu'il continue de mettre au point de nouvelles stratégies conçues pour améliorer la vie au travail des fournisseurs de soins de santé et assurer que leur expertise est utilisée aussi efficacement que possible.

Les efforts déployés pour réduire la fragmentation et améliorer l'intégration du système de santé du Nouveau-Brunswick se poursuivent depuis un certain temps. L'harmonisation des services de santé mentale et de santé publique sous la tutelle des régies régionales de la santé a constitué une étape importante menant à la création d'un système de santé plus intégré. D'une façon similaire, l'établissement du Réseau du Nouveau-Brunswick de lutte contre le cancer permettra de combler les écarts entre les institutions et les régions, d'améliorer l'accès aux traitements contre le cancer et l'uniformisation des normes de soins et d'utiliser plus efficacement les précieuses ressources en soins de santé. Plus récemment, le lancement du Réseau de soins chirurgicaux du Nouveau-Brunswick a permis d'élaborer et d'instaurer des processus normalisés visant l'évaluation des priorités en matière de chirurgie et l'établissement d'objectifs provinciaux relatifs aux temps d'attentes. Le recours à ces outils par chaque chirurgien et hôpital se traduira par une amélioration importante de la capacité du système à offrir aux Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois un accès uniformisé et en temps opportun aux interventions chirurgicales.

Finalement, le Nouveau-Brunswick est également doté d'un solide fondement sur lequel bâtir un système de santé plus efficace et efficient. L'établissement d'un réseau d'ambulance intégré unique, l'instauration d'un outil commun pour la gestion de l'utilisation dans les hôpitaux et la création d'un réseau de traumatologie intégré sont des exemples récents de cette approche.

Le nouveau réseau ambulancier assurera la prestation uniformisée de services d'intervention d'urgence de qualité supérieure dans toute la province tout en bénéficiant d'économies d'échelle et d'une structure de gestion unifiée. L'instauration d'outils communs pour la gestion de l'utilisation permettra aux gestionnaires du système de santé de suivre avec plus d'exactitude l'affectation des ressources humaines précieuses dans les hôpitaux, de déterminer les facteurs susceptibles de contribuer à l'utilisation inefficace de ces ressources et d'assurer que les mesures nécessaires sont prises pour obtenir toute l'efficacité possible. La création d'un réseau de traumatologie provincial favorisera une concertation coordonnée entre les

organismes au sein d'un réseau inclusif qui utilise toutes nos ressources, y compris le réseau d'ambulances, le réseau hospitalier et les services de réadaptation spécialisés, de façon aussi efficace et efficiente que possible.

La transformation de notre système de santé ne sera certainement pas une chose simple ou rapide, cependant, nous ne partons pas de rien. Nous disposons en effet d'un fondement solide en faveur de la transformation continue du système de soins de santé du Nouveau-Brunswick. Maintenant, il nous faut la prévoyance et la détermination nécessaires pour saisir l'avenir meilleur qui nous attend.

Aller de l'avant

Vision

Pour assurer la croissance d'une population prospère, productive, autosuffisante et en santé, le Nouveau-Brunswick doit être doté d'un système de santé solide, adaptable et moderne. Conformément à son rôle central qui consiste à créer une province autosuffisante, notre vision du système de santé est la suivante :



Faire progresser les soins de santé, les patients au premier plan.

Un réseau de services intégré et efficace, axé sur la personne, qui assure un accès amélioré à des soins de santé de qualité, favorise une santé supérieure pour la population et sert d'excellent exemple de la capacité du Nouveau-Brunswick à opérer une transformation évolutive.

Principes

L'évolution continue du système de santé du Nouveau-Brunswick reposera sur une série de principes fondamentaux qui serviront de boussole pour assurer que, quels que soient les défis qui nous attendent, notre système de santé sera toujours :

public

- Les services de santé au Nouveau-Brunswick sont financés par l'État et administrés par l'État pour le bien de tous les citoyens et citoyennes.

inclusif et équitable

- Les besoins uniques de tous les segments de notre société sont reconnus et toute la population bénéficie d'un accès équitable et raisonnable aux services de santé.

accessible dans les deux langues officielles

- Tous les citoyens et citoyennes ont le droit d'obtenir des services financés par l'État dans la langue officielle de leur choix.

viable

- Les services de santé sont planifiés, organisés et exécutés de manière à assurer les meilleurs résultats possibles à un prix abordable pour les contribuables.

responsable

- Que ce soit à titre de patients ou en général, les citoyens et citoyennes ont le droit de savoir pourquoi les décisions sont prises, comment l'argent est dépensé et quels résultats sont atteints. Également, ils ont le droit et la responsabilité de participer, selon leur niveau de compétence et de préférence, en tant que partenaires de la gestion de leur propre santé.

Mission

Bien que le système de santé touche à la vie de milliers de Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois chaque jour et que ses activités courantes coûtent plus de deux milliards de dollars par année, sa mission se décrit en quelques lignes simples :

Fournir la combinaison de services la plus efficace et abordable possible afin d'aider les Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois :

- à demeurer en santé;
- à se rétablir à la suite d'une blessure ou d'une maladie;
- à gérer efficacement leurs affections chroniques;
- à s'adapter lorsque la maladie, l'incapacité ou les effets du vieillissement occasionnent des changements de mode de vie;
- à maintenir une qualité de vie durant toute la vie, y compris dans les circonstances de fin de vie.

La réalisation de cette mission comporte une série complexe de programmes, services et mécanismes de soutien assurée par une vaste main-d'œuvre dans un large éventail de cadres de pratique. La transformation du système de santé exigera des changements dans tous les aspects de cette mission.

Aider les gens à demeurer en santé

Il faut aider les gens à prendre des mesures, comme se faire vacciner, et à faire des choix, comme ne pas fumer, qui réduiront leurs risques de tomber malades ou de se blesser. Les méthodes utilisées pour aider les gens à demeurer en santé varient, allant des interventions très individualisées, comme les examens prénataux, jusqu'aux stratégies beaucoup plus larges de santé de la population, comme les lois sur la fumée secondaire et les politiques en matière de saine alimentation dans les écoles.

Certains des facteurs qui influencent le plus la santé d'une personne, comme le revenu, l'éducation et l'environnement, ne sont pas toujours perçus comme étant des préoccupations du système de santé. Cependant, notre conception de la santé et les stratégies requises pour promouvoir une santé optimale auprès de la population évoluent. Cette transition vers une compréhension plus approfondie des liens entre la santé, l'économie, les conditions sociales et l'environnement offre au système de santé une excellente occasion de renforcer ses partenariats avec d'autres ministères, l'industrie, les collectivités et le secteur bénévole afin de formuler collectivement des stratégies destinées à réduire les exigences envers le système en faisant la promotion de modes de vie sains auprès des Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois.

Aider les gens à se rétablir à la suite d'une blessure ou d'une maladie

L'offre de services de diagnostic et de traitement des maladies et des blessures constitue le fondement de notre système de santé et l'aspect des soins de santé que les gens connaissent probablement le mieux. La transition vers un système de santé davantage axé sur la personne comporte des répercussions importantes en ce qui a trait à notre façon de fournir des soins épisodiques traditionnels aux personnes malades ou blessées.

De plus en plus, le « noyau » du système de santé s'éloignera des soins actifs prodigués aux patients hospitalisés et reviendra dans les centres de santé, les cabinets de médecins et même les écoles, les milieux de travail et les foyers. Cette tendance donnera lieu au développement continu de la

chirurgie d'un jour et d'autres services de soins ambulatoires dans les hôpitaux, ainsi qu'à l'utilisation accrue des professionnels paramédicaux, comme les infirmières praticiennes et les pharmaciens, pour fournir certains services de santé de base. La modification des méthodes courantes de traitement et de soin des maladies et des blessures mettra l'accent sur une meilleure harmonisation et une meilleure coordination des services afin de faciliter la transition des patients entre différents fournisseurs et milieux de soins. Des améliorations importantes au chapitre des technologies de l'information faciliteront l'amélioration de la continuité des soins et permettront aux experts œuvrant à partir des hôpitaux d'appuyer la prestation d'une gamme croissante de services dans d'autres milieux de soins. Ces améliorations favoriseront également les modèles de soins concertés axés sur le travail d'équipe, ainsi que les efforts déployés pour améliorer la disponibilité, l'efficacité, la sécurité et la qualité générale des services de santé de base.

Aider les gens à gérer efficacement leurs affections chroniques

Les affections chroniques comprennent les maladies comme l'arthrite, l'hypertension et le diabète qui, dans la plupart des cas, n'ont pas de remède mais peuvent, grâce à un contrôle régulier et à un traitement approprié, être suffisamment bien gérées pour permettre aux personnes atteintes de mener une vie normale et productive. Les maladies chroniques sont déjà la principale cause



Faire progresser les soins de santé, les patients au premier plan.

d'hospitalisation. Au fur et à mesure que notre population vieillit, la prévalence des affections chroniques augmentera assurément. Améliorer la gestion des affections chroniques est l'un des meilleurs moyens d'accroître la qualité de vie et de réduire la demande de soins coûteux pour malades hospitalisés.

Le changement à ce chapitre consistera surtout à privilégier le dépistage, la détection et le traitement précoces plutôt que l'intervention durant la phase aiguë de la maladie afin d'éviter les traitements plus coûteux comme les visites à la salle d'urgence et l'hospitalisation. Grâce à des processus de soins fondés sur des preuves, soigneusement conçus et appuyés par des systèmes automatisés d'information clinique et de soutien aux décisions, les équipes de fournisseurs de soins de santé pourront fournir des soins proactifs et intégrés dans divers milieux plus près des endroits où les personnes habitent, travaillent et apprennent. Une utilisation élargie des technologies existantes, notamment le téléphone, Internet, le courriel et la surveillance à distance, afin d'appuyer l'autogestion de la santé fera également partie intégrante d'une approche exhaustive à la gestion des maladies chroniques.

Aider les gens à gérer un changement de mode de vie

Cet aspect des soins de santé concerne l'offre de soins de réadaptation et de soutien afin d'aider les personnes à maintenir leur autonomie aussi longtemps que possible lorsqu'elles sont confrontées au déclin de leur santé physique ou cognitive. Dans l'avenir, un nombre croissant de Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois auront besoin de ce genre de soins. En particulier, avec le vieillissement de notre population, on s'attend à une augmentation marquée de la prévalence des déficiences cognitives, notamment de la maladie d'Alzheimer et d'autres formes de démence. Pour répondre à ce besoin croissant, il faudra multiplier les stratégies

destinées à aider les personnes chez elles et dans la collectivité et à assurer une transition en douceur entre les divers milieux de soins lorsque les besoins changent. Le changement à ce chapitre consistera surtout à fournir une combinaison et une gamme élargies de services plus près des endroits où les gens habitent, notamment leurs résidences, les foyers de soins et les foyers de soins spéciaux, afin de réduire au minimum les perturbations dans leur vie et de retarder la progression vers des niveaux de soins plus intensifs. Ces services comprendront la réadaptation, les soins aux malades chroniques et les services de santé mentale à l'intention des particuliers, l'amélioration de la formation et du soutien offerts aux soignants, ainsi que des outils de gestion et de surveillance améliorés pour favoriser la collaboration entre les professionnels de la santé et les fournisseurs de soins de longue durée.

Aider les gens à maintenir une qualité de vie dans des circonstances de fin de vie

Le dernier élément de cette mission porte sur la prestation de soins palliatifs pour les malades et l'offre de soutien à leurs soignants. La dignité est primordiale à cette étape. L'évolution de cet aspect des soins de santé consistera surtout à fournir des services de soins palliatifs intégrés dans l'ensemble du système, y compris les hôpitaux et la collectivité.

Les services de soins palliatifs doivent être accessibles près des endroits où habitent les gens. Au fur et à mesure que notre population se diversifie, ils doivent également tenir compte de la réalité culturelle associée aux pratiques et aux relations qui appuient le processus de la mort. Les soins palliatifs conviennent bien au modèle d'équipe interdisciplinaire et continueront de se concentrer sur la prestation de soins holistiques, notamment d'un soutien psychologique, social et spirituel pour les patients et leurs familles.

L'amélioration de l'intégration et de l'offre de services de relève à l'intention des soignants et le recours aux directives préalables permettront également de donner aux patients et à leurs mandataires plus de contrôle et de soutien lorsqu'ils font face à des décisions de fin de vie.

Piliers stratégiques

Au cours des quatre prochaines années, le gouvernement entreprendra un large éventail d'initiatives afin de surmonter les difficultés et de tirer parti des possibilités associées à notre système de santé. Ces initiatives sont regroupées en fonction de six piliers stratégiques qui forment l'orientation globale du Plan provincial de la santé. Ces piliers stratégiques reflètent nos forces actuelles et fournissent une feuille de route pour le renouvellement de notre système de santé.

Dans la présente section, les initiatives prévues en fonction de chaque pilier stratégique sont décrites en termes généraux. Un document d'accompagnement fournit de plus amples renseignements au sujet des nombreuses initiatives individuelles qui seront réalisées conformément au Plan provincial de la santé.

1. Établir un meilleur équilibre

Bâtir un système de santé de première classe n'a pas pour seul objet les lits d'hôpital et les salles d'urgence. Bien que ces éléments soient essentiels, dans l'avenir nous devons insister davantage sur d'autres aspects de notre système. Ce pilier comporte donc deux approches.

D'abord, il mise sur le renforcement du système de soins de santé primaires afin de compléter le secteur hospitalier. Ensuite, il insiste sur des éléments, comme le développement de la petite enfance, la promotion de la santé et la gestion de la santé mentale et des maladies chroniques, qui ont le potentiel de réduire le besoin de traitements et de soins épisodiques.

Afin d'établir un meilleur équilibre entre les soins institutionnels traditionnels et les soins communautaires innovateurs, les initiatives suivantes s'imposent :

- l'établissement d'un nouveau comité ministériel chargé de diriger et d'appuyer la formulation d'une stratégie intégrée, coordonnée et exhaustive en matière de développement de la petite enfance;
- l'amélioration des initiatives de promotion de la santé dans des domaines comme la prévention des blessures, le dépistage du cancer et la protection de la santé publique, y compris des modifications à la *Loi sur les ventes de tabac* afin de limiter les présentoirs de tabac qui ciblent les jeunes et la proclamation de la *Loi sur la santé publique* et les règlements y afférents afin de renforcer la capacité du service de Santé publique à promouvoir et à protéger la santé du public;
- l'investissement de nouvelles sommes importantes dans une vaste gamme de programmes et de services relatifs à la santé mentale et au traitement des dépendances;
- l'amélioration des initiatives de contrôle et de gestion du diabète;
- l'élaboration d'un cadre de soins de santé primaires qui comprendra l'élargissement et l'amélioration du réseau des centres de santé communautaires de la province;



Faire progresser les soins de santé, les patients au premier plan.

- l'ajout de ressources pour le Programme extra-mural afin de mieux appuyer les personnes âgées vulnérables et d'améliorer l'accès aux services à domicile et à l'école.

2. Améliorer l'accès

Assurer un accès adéquat aux services de santé en tenant compte de la réalité culturelle est une préoccupation fondamentale aujourd'hui et continuera d'être un élément vital de toute planification future.

Ce pilier touche à pratiquement tous les aspects de la prestation des services et aborde les questions d'équité, d'inclusivité et de capacité financière. Il traite de la nécessité d'avoir suffisamment de ressources humaines pour maintenir et améliorer les niveaux de service, des besoins de notre population rurale et de nos citoyens francophones, des efforts déployés pour réduire les temps d'attente et des programmes créés pour réduire les obstacles financiers aux soins. Les éléments essentiels de ce pilier comprennent :

- les initiatives retenues à la suite du Dialogue Santé dans la Péninsule acadienne afin de mieux répondre aux besoins des personnes qui habitent dans cette région;
- diverses approches destinées à assurer que l'on répond aux besoins de la population rurale dans le cadre des soins de santé primaires élargis, de la prévention et de la gestion des maladies chroniques, des initiatives de télé-soins, de la cybersanté et des stratégies relatives aux ressources humaines dans le domaine de la santé;
- la construction d'un nouvel hôpital psychiatrique pour remplacer le Centre hospitalier Restigouche, à Campbellton, qui vieillit;

- l'élaboration et la mise en œuvre continues d'importantes initiatives de réduction du temps d'attente pour la chirurgie et la radiothérapie;
- l'ajout de ressources pour permettre aux patients en oncologie pédiatrique et adulte, ainsi qu'à leurs familles, d'accéder aux services nécessaires aussi facilement et rapidement que possible;
- l'établissement d'un programme d'aide au déplacement;
- la modification du Plan de médicaments sur ordonnance du Nouveau-Brunswick afin de réduire les obstacles financiers aux soins de santé;
- l'autorisation aux sages-femmes d'exercer au Nouveau-Brunswick dans le cadre du système de santé financé par l'État;
- les investissements importants dans de nouvelles initiatives destinées à former, à attirer et à maintenir en poste les médecins, le personnel infirmier et les professionnels paramédicaux.

3. Améliorer l'efficacité

Afin d'empêcher les services de santé de consommer une part encore plus grande des dépenses publiques au cours des décennies à venir, il est essentiel de tout mettre en œuvre pour trouver des solutions plus efficaces. Nous devons examiner toutes les options possibles pour accroître la productivité, réduire les chevauchements, améliorer la gestion et assurer le meilleur rendement possible de nos investissements. Les initiatives à ce chapitre comprennent :

- la consolidation de la structure des régies régionales de la santé afin d'en améliorer l'efficacité et l'intégration clinique et de réduire la fragmentation du système;
- l'intégration de certains services non cliniques des régies régionales de la santé sous un nouvel organisme du secteur public afin d'obtenir des économies d'échelle et de réduire de façon marquée les coûts de prestation;

- l'optimisation du rôle des infirmières immatriculées, des infirmières auxiliaires autorisées et des pharmaciens, y compris l'établissement de lois destinées à étendre la gamme de services que les pharmaciens peuvent offrir;
- l'introduction de nouvelles technologies de gestion de l'utilisation et de mesure de la charge de travail dans les hôpitaux afin d'améliorer la gestion des ressources coûteuses destinées aux malades hospitalisés.

4. Tirer parti de l'innovation

Ce pilier porte sur la promotion de la recherche et l'adoption de nouvelles idées pour façonner les politiques en matière de santé, promouvoir les pratiques exemplaires et inculquer une culture d'apprentissage et d'innovation dans notre système de santé. Les initiatives comprennent :

- une campagne menée dans tout le système afin de mettre en œuvre un dossier de santé électronique grâce auquel les renseignements qui se trouvent dans les hôpitaux, les cabinets de médecins, les bureaux de la Santé publique, les services de santé mentale, les pharmacies, les laboratoires et les services d'imagerie diagnostique pourront être interreliés et consultés par les fournisseurs de soins autorisés où qu'ils soient dans le système de santé;
- la création d'un programme de surveillance pharmaceutique destiné à réduire et à prévenir l'utilisation non médicale et abusive des stupéfiants et des médicaments contrôlés;
- l'instauration d'une loi destinée à réglementer la collecte, l'utilisation et la protection des renseignements personnels sur la santé, y compris leur utilisation pour des applications comme le dossier de santé électronique et le programme de surveillance pharmaceutique;
- les investissements dans la technologie afin d'appuyer la prestation des services de télésanté, de soins à domicile et d'autogestion;
- l'établissement d'un Conseil de recherche et d'innovation en santé chargé de diriger, d'appuyer et de promouvoir la recherche dans des domaines comme les essais cliniques, les soins aux personnes atteintes de cancer, les soins infirmiers et la santé en milieu rural;

- la réalisation de divers projets pilotes dans des domaines comme l'autogestion des maladies chroniques, le développement d'équipes de soins de santé primaires et les coûts des médicaments.

5. Accorder la priorité à la qualité

La sécurité, la qualité et la viabilité clinique doivent être les principales considérations lors de la planification, de la mise en œuvre et de la prestation des services de santé. Accorder la priorité à la qualité signifie développer les outils et les ressources d'information requis pour appuyer la planification et la gestion stratégique à long terme fondées sur des preuves. Ce pilier consiste également à recourir à la recherche afin d'établir des normes de qualité et des mesures objectives pour évaluer le rendement. Il porte principalement sur la viabilité clinique, la promotion des pratiques exemplaires et la collaboration avec tous les intervenants afin d'assurer l'amélioration continue de la qualité. Les initiatives comprennent :

- l'établissement du Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick, dont le mandat sera de promouvoir l'amélioration de la qualité et la responsabilisation dans tout le système par le truchement d'une participation accrue des citoyennes et citoyens et de processus de mesure du rendement;



Faire progresser les soins de santé, les patients au premier plan.

- la création de systèmes d'information, de bases de données et de ressources analytiques destinées à procurer des renseignements opportuns pour faciliter la prise de décisions sur la gestion des politiques et des programmes dans des domaines comme la prévention et la gestion des maladies chroniques et les services à la petite enfance et à la jeunesse;
- les investissements continus dans les possibilités de formation professionnelle continue afin d'assurer que les fournisseurs de soins de santé peuvent rester au courant des progrès réalisés dans leur domaine d'intervention;
- l'examen et la réorganisation des programmes cliniques afin d'assurer que les services sont cliniquement viables, sécuritaires et exécutés selon les pratiques exemplaires, en commençant par le projet de développement d'un réseau de traumatologie provincial réalisé par le Comité consultatif sur le système de traumatologie du Nouveau-Brunswick;
- les projets destinés à promouvoir l'utilisation optimale des médicaments sur ordonnance, tant du point de vue de leur prescription par les médecins que de leur utilisation par les patients;
- la création d'outils destinés à aider les fournisseurs de soins primaires à surveiller et à traiter les patients de façon appropriée, selon les pratiques exemplaires appliquées dans les milieux de soins de santé primaires;
- la mise en œuvre d'un cadre de sécurité du patient afin de renforcer davantage une culture de sécurité au sein du système de santé.

6. Mobiliser les partenaires

L'amélioration de la santé de nos citoyennes et citoyens tant sur le plan individuel que collectif passe par les partenariats.

Au niveau individuel, le système de santé doit déployer plus d'efforts pour aider les citoyennes et citoyens à jouer un rôle actif dans la gestion de leur propre santé. Au niveau collectif, nous devons établir, renforcer

et entretenir nos partenariats avec les intervenants dans divers domaines, dont l'éducation, l'emploi, les modes de vie et l'environnement, afin d'aborder les déterminants non médicaux de la santé.

L'établissement de partenariats consistera surtout à travailler avec les personnes, les familles et les collectivités, d'une part, et avec le secteur bénévole, les ministères, l'industrie et les autres intervenants, d'autre part, pour favoriser les soins de santé axés sur la personne et la promotion de la santé auprès de la population.

Les initiatives comprennent :

- l'instauration d'une loi sur les directives préalables (testaments biologiques) afin de fournir aux Néo-Brunswickoises et aux Néo-Brunswickois un outil important pour assurer que les décisions prises relativement à leur santé demeurent entre leurs mains;
- plusieurs initiatives conçues pour aider les collectivités, les familles et les soignants à travailler en partenariat avec le système de santé et d'autres intervenants dans les domaines de la santé mentale et du traitement des dépendances;
- les initiatives destinées à appuyer et à renforcer les partenariats avec les organismes non gouvernementaux, les groupes communautaires et les autres intervenants dans des domaines comme la gestion des maladies chroniques, la promotion de la santé et l'accès aux services pour les francophones;
- le développement de structures, de processus et d'opportunités de collaboration avec les collectivités et les organismes autochtones sur des questions comme les inégalités en matière de santé, les obstacles à l'accès et l'offre de services de santé mentale et de traitement des dépendances qui tiennent compte de la réalité culturelle;
- la création de mécanismes et d'opportunités pour que la population puisse participer de façon proactive à la planification, à la mise en œuvre et à l'évaluation de son système de santé;
- la collaboration avec d'autres ministères, notamment le ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport et le ministère du Développement social, pour la formulation de stratégies conjointes dans des domaines comme les soins

de longue durée, la promotion d'un mode de vie sain, le développement de la petite enfance et l'allègement des difficultés financières associées aux coûts de soins de santé;

- la collaboration avec les partenaires gouvernementaux fédéraux, provinciaux et territoriaux dans le cadre de processus communs d'examen des médicaments afin d'aider à simplifier l'approbation des nouveaux médicaments sur ordonnance;
- l'exploration d'initiatives d'achat régionales avec les autres provinces de l'Atlantique afin d'augmenter notre pouvoir d'achat et ainsi réduire les coûts des médicaments sur ordonnance et des produits consommables au sein de notre système;
- la collaboration avec les établissements d'enseignement postsecondaire pour la formation des professionnels de la santé en demande.

Concordance stratégique

Les six piliers du Plan provincial de la santé appuient et correspondent à des initiatives stratégiques particulières du système de santé et d'autres secteurs de politique gouvernementale. Les principales activités de planification et d'élaboration de politiques prévues dans le cadre du plan comprennent la conception, le perfectionnement et la mise en œuvre des éléments suivants :

• **Stratégie relative à la petite enfance et à la jeunesse** : sous la direction

d'un nouveau Comité ministériel sur le développement de la petite enfance et en collaboration avec d'autres ministères et des organismes communautaires, le ministère de la Santé participera à la formulation d'une stratégie intégrée, coordonnée et exhaustive relative à la santé des enfants et des adolescents. La stratégie comprendra un programme Nouveaux départs qui mettra l'accent sur les initiatives de soins génésiques conçues pour favoriser la santé et le bien-être des femmes enceintes, des nouveau-nés et de leurs familles. Elle mettra à profit les partenariats avec d'autres intervenants afin d'améliorer et de mieux intégrer les services présentement offerts dans le cadre du programme des Initiatives pour la petite enfance ainsi que d'incorporer des programmes et des services de santé mentale améliorés pour les adolescents. Cette stratégie a pour but général de promouvoir la santé de tous les enfants et les adolescents ainsi que de dépister et d'intervenir de façon précoce auprès de ceux et celles dont le développement est en péril.

• **Planification stratégique – traitement des dépendances et santé mentale** : après avoir consulté les régies

régionales de la santé et d'autres intervenants, le ministère de la Santé formulera une stratégie exhaustive relative au traitement des dépendances afin d'améliorer la prestation de services communautaires et hospitaliers intégrés et axés sur le rétablissement. Ces services répondront aux besoins des personnes dans tous les milieux de soins en santé mentale, de traitement des dépendances et de soins primaires, dans le contexte des réseaux de soutien communautaires, familiaux et sociaux. Cette stratégie préconisera des liens entre les services de traitement des dépendances et les services de santé mentale, y compris l'établissement d'équipes de troubles concomitants pour les jeunes. Avec l'aide de « penseurs en résidence », le ministère de la Santé examinera les forces et les lacunes des services de santé mentale au Nouveau-Brunswick. Les services de santé mentale et de traitement des dépendances seront reconnus comme services essentiels qui doivent être offerts dans des délais raisonnables et en concertation afin de maximiser la santé et le bien-être de tous les Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois.



Faire progresser les soins de santé, les patients au premier plan.

• **Cadre de soins de santé primaire** : la planification portera surtout sur le renforcement d'un système fondé sur les quatre composantes de base des soins de santé primaires, à savoir l'accès en temps opportun, les renseignements fournis à temps, les services offerts par des équipes interdisciplinaires complètes et la promotion d'un mode de vie sain. Le cadre permettra de réaliser cette vision en tirant parti de la capacité que possèdent déjà nos services de santé, en établissant un réseau virtuel parmi les fournisseurs de soins de santé primaires et en renforçant les réseaux existants au sein des régions régionales de la santé.

• **Stratégie relative à la cybersanté** : élaboration et mise en œuvre d'un dossier de santé électronique grâce auquel les renseignements émanant des hôpitaux, des cabinets de médecins, des bureaux du Programme extra-mural, des bureaux de la Santé publique, des services de santé mentale, des pharmacies, des laboratoires et des services d'imagerie diagnostique pourront être interreliés et consultés par les fournisseurs de soins autorisés où qu'ils soient dans le système de santé. Toutefois, on poursuivra également de nombreuses autres initiatives, notamment l'instauration d'une loi pour protéger les renseignements personnels sur la santé, l'utilisation accrue d'applications de télésanté et le perfectionnement des systèmes de surveillance, de collecte de données et de diffusion d'information, afin d'améliorer la mise en œuvre et l'utilisation des technologies de l'information dans toutes les facettes du système de santé.

En plus de fournir un cadre pour les initiatives stratégiques menées au sein du système de santé, le Plan provincial de la santé appuie d'importants efforts sur le plan des politiques et de la planification dans d'autres domaines de la politique gouvernementale et s'harmonise avec eux. En voici des exemples parmi les plus importants :

• **Autosuffisance** : le Plan provincial de la santé est fondé sur un engagement à promouvoir l'autosuffisance en créant un système de santé plus efficace, efficient et centré sur la personne afin d'assurer la croissance d'une population diversifiée, productive et en santé. Les principales initiatives entreprises dans le cadre du Plan provincial de la santé serviront d'exemple de la capacité du Nouveau-Brunswick à tirer profit de ses forces et à surmonter les obstacles afin d'opérer une transformation évolutive.

• **Éducation** : le Plan provincial de la santé reconnaît le lien fondamental qui existe entre le développement sain de l'enfant, les résultats scolaires, la santé de la population et la prospérité à long terme. L'amélioration des programmes et services destinés à appuyer le développement sain des enfants et des adolescents constitue un objectif primordial du travail qui sera entrepris par le Comité ministériel sur le développement de la petite enfance. En collaborant avec cinq ministères, y compris les ministères de l'Éducation et du Développement social, le système de santé veillera à ce que les enfants et les adolescents obtiennent tout le soutien dont ils ont besoin pour réussir à l'école.

• **Soins de longue durée** : le Plan provincial de la santé correspond à la vision d'un système renouvelé de soins de longue durée grâce auquel les personnes âgées obtiennent de l'aide à la maison et dans leur communauté aussi longtemps que possible. Les améliorations apportées aux soins de santé primaires viseront à aider les personnes âgées à demeurer en santé et à gérer leurs affections chroniques de façon plus efficace. Bien qu'aucune initiative de soins de santé primaires ne ciblera précisément les personnes âgées, plusieurs initiatives seront destinées aux personnes atteintes d'affections chroniques, dont bon nombre seront des personnes âgées. Un partenariat renforcé entre les fournisseurs de soins de santé et les fournisseurs de soins de longue durée créera des occasions de collaboration pour le développement de nouveaux modèles de soins innovateurs destinés à répondre aux besoins des personnes âgées à la maison et dans les établissements résidentiels.

• **Mieux-être** : le Plan provincial de la santé témoigne d'un engagement clair envers le mieux-être. En fait, il insiste sur la nécessité pour le système de santé d'accroître ses efforts en matière de promotion de la santé tout en fournissant des soins. On reconnaît que l'une des stratégies clés qui permettra d'assurer la viabilité du système de santé consiste à aider les personnes à demeurer en santé en premier lieu. En collaborant avec d'autres secteurs, le système de santé doit assumer une plus grande part de responsabilité en appuyant les stratégies destinées à aider les citoyennes et citoyens à atteindre et à maintenir un niveau optimal de santé et de bien-être.

Nouvelles structures organisationnelles

La transformation évolutive du système de santé exige une harmonisation importante des systèmes, des structures et des processus organisationnels. Afin d'établir les fondements d'un système de santé plus efficace et viable, un système de santé qui met les patients au premier plan, cinq nouvelles structures organisationnelles sont en cours d'établissement afin d'accélérer l'évolution d'un système de santé moderne et intégré. Collectivement, ces nouvelles entités organisationnelles réduiront la fragmentation, amélioreront la responsabilisation, favoriseront l'engagement des citoyennes et citoyens, amélioreront l'efficacité et encourageront l'innovation dans le système de santé.

Deux nouvelles régions régionales de la santé

L'ancien réseau composé de huit régions régionales de la santé (RRS) faisait obstacle à la création d'un système de santé provincial véritablement intégré et uniforme. La compétition malsaine entre les anciennes RRS a engendré des manques d'efficacité opérationnelle, des obstacles à la coordination clinique, une responsabilisation fragmentée et une bureaucratie inutile, éléments qui utilisent tous des ressources qu'on devrait normalement consacrer aux soins aux patients. Afin d'améliorer l'intégration, l'uniformité et

l'efficacité du système de santé dans son ensemble, le gouvernement réorganise présentement la structure actuelle des régions régionales de la santé afin de créer deux régions régionales de la santé qui entreront en vigueur le 1er septembre 2008.

Ces deux régions régionales de la santé seront responsables de consolider et de gérer les programmes et les services auparavant assurés par les huit anciennes RRS. Les anciennes RRS 1 (Beauséjour), 4, 5 et 6 seront regroupées sous la RRS « A », tandis que les anciennes RRS 1 (Sud-Est), 2, 3 et 7 formeront la RRS « B ». Comme c'est le cas à l'heure actuelle, chacune des nouvelles RRS sera responsable d'assurer certains services tertiaires, comme la chirurgie cardiaque ou la neurochirurgie, à la population de toutes les régions de la province. De plus, chacune des nouvelles RRS continuera de fournir les services aux citoyens et citoyennes dans la langue officielle de leur choix, et ce, dans tous les établissements.



Afin d'assurer le droit de parole aux collectivités, chacune des deux nouvelles RRS sera régie par un conseil d'administration composé de 17 membres nommés par

Faire progresser les soins de santé, les patients au premier plan.

Le lieutenant-gouverneur en conseil sur recommandation du ministre de la Santé. Conformément aux pratiques exemplaires dans le domaine de la gouvernance ministérielle et à la nécessité d'une expertise particulière pour gérer les RRS beaucoup plus imposantes, les membres des conseils des nouvelles RRS seront choisis en fonction des habiletés et des compétences requises, ainsi que des critères géographiques, linguistiques et de sexe. Les nouveaux conseils des RRS relèveront du ministre de la Santé et leurs directeurs généraux relèveront directement des présidents des RRS.

Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick

Le système de santé doit devenir plus ouvert et transparent. Les Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois ont le droit de connaître les mécanismes de prise de décision, la répartition des dépenses en soins de santé et les résultats obtenus par le système. Afin de fournir un mécanisme plus efficace pour la participation des citoyennes et citoyens à la planification, à la surveillance et à la responsabilisation du système de santé, le gouvernement met présentement sur pied un nouvel organisme connu sous le nom de Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick dont la date d'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} septembre 2008. Le Conseil de la santé assurera la responsabilisation en faisant participer les citoyens et citoyennes activement et directement au processus de surveillance, en rendant compte de la performance du système de santé, y compris celle des hôpitaux et des autres établissements et en formulant des recommandations et des conseils à l'intention du ministre de la Santé relativement aux mesures à prendre pour améliorer la qualité, l'efficacité et l'efficience du système. Il fournira à la population néo-brunswickoise des renseignements objectifs et crédibles au sujet du rendement de son système de santé dans un langage clair et en ce qui a trait aux aspects du rendement du système qui lui importent le plus. Par exemple, on établira

des indicateurs de rendement pour les temps d'attente, la sécurité des patients, la réhospitalisation et l'accès. Par l'engagement des citoyennes et citoyens, le Conseil de la santé leur donne également l'occasion de participer davantage aux décisions qui influencent les soins de santé à l'échelle locale, régionale et provinciale.

Le Conseil de la santé sera composé d'au plus 16 membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil sur recommandation du ministre de la Santé. Il sera centré sur les citoyens et environ la moitié de ses membres seront recrutés au sein de la collectivité et des groupes d'intervenants, l'autre moitié proviendra du secteur des soins de santé et du milieu universitaire. Bien que le Conseil travaillera en partenariat avec les régies régionales de la santé et le ministre de la Santé, il sera autonome afin d'assurer qu'il demeure impartial et crédible.

Le Conseil rendra régulièrement des comptes au sujet de la santé de la population, du rendement du système de santé et des progrès collectifs réalisés sur le plan de la qualité, de la sécurité et de l'efficacité générales du système au ministre de la Santé et au grand public. En plus de recueillir des données, il aura recours à divers processus d'engagement des citoyennes et citoyens pour diffuser l'information au public, obtenir des réactions sur des questions relatives aux soins de santé et donner à la population l'occasion de s'exprimer directement dans la prise de décisions relatives au système de santé. Le processus très productif de Dialogue Santé qui s'est déroulé dans la Péninsule acadienne en 2007 est un exemple du type de processus d'engagement des citoyennes et citoyens que le Conseil pourrait entreprendre. Bien qu'il s'agisse d'un nouveau mécanisme de responsabilisation puissant, le Conseil de la santé a pour but de compléter plutôt que de remplacer le rôle des régies régionales de la santé afin d'assurer la diffusion adéquate d'information, la participation du public et la responsabilisation relative aux questions de prestation des soins de santé à l'échelle locale et régionale.

Agence de services non cliniques communs

Afin d'assurer que la plus grande part possible du budget de soins de santé est affectée aux soins cliniques, il est nécessaire d'assurer la plus grande efficacité et la plus grande rentabilité possibles des services non cliniques. Jusqu'à présent, chacune des huit régies régionales de la santé gérait ses propres services non cliniques, comme les achats, les technologies de l'information et le service de la paie. Cette situation engendrait des reproductions de services jusqu'à huit fois dans une province dont la population totale est inférieure à celle de certaines des grandes régions de la santé au Canada. À la suite d'un examen mené par le ministère de la Santé en collaboration avec les régies régionales de la santé, on a déterminé qu'en consolidant la gestion de certains services non cliniques, on obtiendrait des économies de coûts à partir des quelque 250 millions de dollars dépensés annuellement pour des biens et des services qui n'ont aucun rapport direct avec la prestation des soins cliniques. C'est pourquoi le gouvernement établira une nouvelle entreprise du secteur public qui assumera, à l'échelle provinciale, la responsabilité de la gestion et de la prestation des services et programmes non cliniques suivants : gestion du matériel, télécommunications, services des finances, services de la paie, technologies de l'information, génie biomédical, amélioration du rendement énergétique et services de buanderie. Les systèmes d'information du ministère de la Santé qui appuient directement la prestation de services de santé seront également transférés à la nouvelle entreprise du secteur public.

Le regroupement des services non cliniques sous la nouvelle Agence de services communs se fera par étape sur plusieurs années. La première étape devrait être terminée dans trois ans. Les membres du personnel des RRS et du ministère de la Santé qui travaillent à la prestation des services non cliniques touchés deviendront des employés de la nouvelle agence publique. En plus de regrouper les services non cliniques existants, la nouvelle agence aura pour responsabilité principale de gérer le dossier de santé électronique interexploitable et les systèmes de technologie de l'information connexes. Les économies produites par le regroupement des services non cliniques seront affectées à de nouveaux systèmes de technologie de l'information, y compris ceux nécessaires à la réalisation de la vision « Un patient, un dossier ».

La nouvelle Agence de services communs prendra la forme d'une entreprise du secteur public dotée d'un conseil d'administration composé de neuf membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil sur recommandation du ministre de la Santé. Le conseil comprendra des représentants des RRS, du gouvernement et des experts en la matière, notamment des experts en négociations, gestion des services communs, approvisionnement et gestion des contrats. Le directeur général de l'Agence de services communs relèvera du conseil d'administration tandis que son président relèvera du ministre de la Santé.

Conseil de la recherche et de l'innovation en santé du Nouveau-Brunswick

La recherche de qualité supérieure stimule les améliorations cliniques, aide à attirer et à maintenir en poste les ressources humaines rares dans le domaine de la santé et favorise une culture d'innovation et de changement au sein du système de santé. Chaque année, les organismes de financement nationaux investissent près d'un milliard de dollars dans la recherche en santé partout au pays. Malheureusement, une part très minime de ces fonds se rend au Nouveau-Brunswick, en partie parce que nous sommes la seule province qui n'est pas dotée d'un organisme provincial chargé de promouvoir et d'appuyer la recherche en santé.

En plus d'être un ingrédient clé du processus d'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de notre système de santé, la recherche en santé a le potentiel de jouer un rôle important dans le développement et la diversification de l'économie néo-brunswickoise. Les soins de santé figurent parmi les industries les plus importantes de la province. Chose surprenante, peu d'efforts ont été déployés pour appuyer ou encourager la recherche et l'innovation dans cet important secteur social et économique. Un investissement modeste dans la recherche en santé pourrait produire des retombées considérables au cours des années à venir.

Faire progresser les soins de santé, les patients au premier plan.

Dans le cadre des changements structurels qui seront instaurés afin d'accélérer la transformation de notre système de santé, le Conseil de la recherche et de l'innovation en santé du Nouveau-Brunswick sera établi et mandaté de promouvoir, de coordonner et d'appuyer tous les aspects de la recherche et de l'innovation en santé. Il sera régi par un conseil d'administration formé de huit membres nommés par le ministre de la Santé. Le conseil d'administration sera composé de représentants du gouvernement, des régies régionales de la santé, du Réseau de recherche en santé rurale du Nouveau-Brunswick, du secteur privé et des organismes nationaux de financement de la recherche. Le Conseil aura un double mandat; du point de vue opérationnel, il coordonnera et gèrera de nouveaux investissements publics considérables dans la recherche en santé; du point de vue consultatif, il sera mandaté de fournir au ministre de la Santé des conseils stratégiques sur les questions relatives à la recherche en santé.

Un des principaux rôles du Conseil de recherche et d'innovation en santé du Nouveau-Brunswick consistera à promouvoir la recherche en santé et les essais cliniques. L'élargissement de la capacité de recherche dans ces domaines se fera par des partenariats avec des organismes de financement nationaux, le gouvernement fédéral, les établissements d'enseignement postsecondaire et l'industrie. De nouveaux partenariats et des collaborations étroites avec les intervenants locaux permettront d'assurer que les activités de recherche en santé apportent une contribution positive à l'avancement de la qualité, de la sécurité, de l'efficacité et de l'efficience de tout le système de santé.

Soutien législatif

La mise en œuvre de plusieurs des initiatives du Plan provincial de la santé exigera l'instauration de nouvelles lois ou la modification de lois existantes. Les principaux impacts législatifs du plan sont les suivants :

- la modification de la *Loi sur les régies régionales de la santé* afin d'établir deux nouvelles régies régionales de la santé dotées d'une nouvelle structure de conseil et de nouveaux rapports hiérarchiques pour les directeurs généraux;
- la proclamation de la *Loi sur la santé publique* et des règlements connexes afin de faciliter l'amélioration des pratiques d'inspection en santé publique et de fournir des outils et des approches de réglementation modernes permettant d'intervenir rapidement face aux questions nouvelles ou émergentes en matière de santé publique;
- l'instauration d'une loi établissant le Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick à titre d'organisme autonome qui favorisera l'amélioration de la qualité et la responsabilisation au sein du système de santé par l'engagement des citoyennes et citoyens et l'évaluation du rendement du système;
- la mise sur pied du Conseil de la recherche et de l'innovation en santé du Nouveau-Brunswick afin de promouvoir, coordonner et appuyer tous les aspects de la recherche et de l'innovation en santé;
- l'instauration d'une loi sur les directives préalables afin de permettre aux Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois d'utiliser les « testaments biologiques » afin d'assurer qu'on respecte leurs vœux et leurs préférences lors de la prise de décisions relatives à leurs soins de santé;
- la modification de la *Loi sur les ventes de tabac* afin de limiter les pratiques publicitaires, notamment l'utilisation de présentoirs tape-à-l'œil qui ciblent les jeunes;
- l'instauration d'une loi autorisant les sages-femmes d'exercer au Nouveau-Brunswick;
- la modification de la *Loi sur la pharmacie* par l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick afin de permettre aux pharmaciens de prescrire certains médicaments;
- l'instauration d'une loi établissant un Programme de surveillance pharmaceutique pour aider à réduire l'utilisation non médicale et abusive de stupéfiants et de médicaments contrôlés;
- l'instauration d'une nouvelle *Loi sur l'accès et la protection des renseignements personnels sur la santé* qui fournira des mesures importantes pour assurer la protection et la sécurité des renseignements personnels sur la santé dans tous les aspects des soins de santé, y compris le dossier de santé électronique et la surveillance pharmaceutique.

Investissement financier

On estime à environ 154 millions de dollars au cours des quatre prochaines années le coût de mise en œuvre des nouvelles initiatives et des améliorations proposées dans le Plan provincial de la santé. Cet investissement s'ajoute aux quelque neuf milliards de dollars qui seront requis pour les activités courantes du système de santé au cours de la même période.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des investissements du nouveau Plan provincial de la santé en fonction des piliers stratégiques et des catégories de dépenses. Environ 80,5 % ou 124 millions de dollars des nouveaux investissements seront affectés aux dépenses ordinaires pour les biens et services, y compris les coûts associés aux ressources humaines. L'autre portion, soit 19,5 % ou 30 millions de dollars, servira aux améliorations apportées aux immobilisations, notamment aux investissements pour les nouvelles installations et le nouveau matériel.

Total des investissements du PPS par pilier stratégique

Pilier stratégique	Dépenses courantes	Dépenses en capital	Investissement total
Établir un meilleur équilibre	25 600,3 \$	6 380,0 \$	31 980,3 \$
Améliorer l'accès	71 671,5 \$	23 300,0 \$	94 971,5 \$
Améliorer l'efficacité	(9 833,0) \$	-	(9 833,0 \$)
Mettre à profit l'innovation	27 159,5 \$	-	27 159,5 \$
Accorder la priorité à la qualité	6 698,5 \$	350,0 \$	7 048,5 \$
Mobiliser les partenaires	2 704,5 \$	-	2 704,5 \$
Total	124 001,3 \$	30 030,0 \$	154 031,3 \$

Récapitulation

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick est déterminé à lancer la province sur la voie de l'autosuffisance. L'amélioration de l'efficacité, de l'efficience et de la viabilité du système de soins de santé est l'ingrédient clé qui permettra d'atteindre ce but. C'est dans ce contexte que le Plan provincial de la santé a été conçu afin de faciliter la transformation évolutive.

La transformation évolutive passe inévitablement par la modification des anciens systèmes, structures et processus. Les nouvelles structures présentement mises en place permettront une meilleure coordination, une efficience accrue, une qualité supérieure et une plus grande responsabilisation.

L'essentiel de ce plan, c'est de « bien faire les choses ». En soins de santé, « bien faire les choses » signifie investir dans la

prévention, la sensibilisation et les interventions de faible intensité et de longue durée qui aideront les gens à demeurer en santé et à gérer avec efficacité leurs affections chroniques.

Le plan met l'accent sur la création d'un système de santé axé sur la personne, un système au sein duquel le patient prend part à la gestion de sa propre santé.

Il insiste de façon particulière sur le renforcement des soins de santé primaires et accorde une attention spéciale au développement de la petite enfance, à la santé mentale et au traitement des dépendances.

Le système transformé permettra aux professionnels de la santé de collaborer plus efficacement, ce qui se traduira par une amélioration des soins pour les patients et de la vie au travail pour tous les membres de l'équipe de soins de santé.

Les investissements considérables dans les technologies de cybersanté permettront d'améliorer la coordination des soins et la communication entre les fournisseurs de soins de santé et les consommateurs. Ils faciliteront également la prestation d'un plus large éventail de services plus près des endroits où les personnes habitent, travaillent et apprennent.

Les investissements dans la cybersanté auront pour résultat des améliorations au chapitre de la sensibilisation des patients, de la sécurité des patients, du chevauchement de services, de l'utilisation des ressources en santé, de la satisfaction des patients et des résultats en matière de santé.

L'utilisation la plus efficace possible des ressources humaines rares et de l'argent des contribuables permettra une gestion efficace des coûts du système de santé grâce à l'amélioration de la santé de la population, de la qualité, la sécurité et l'efficacité des soins, de l'efficacité de la gestion, de la transparence et de la responsabilisation et surtout, de la prestation de services axés sur la personne.

Les piliers stratégiques et les initiatives connexes du Plan provincial de la santé témoignent d'une nouvelle vision du système de santé qui correspond aux défis et aux possibilités de l'avenir. Ils reflètent les besoins et les aspirations de nos citoyennes et citoyens en matière de santé, ils tirent profit de nos forces et ils servent de feuille de route pour le parcours qui nous mènera à un système de santé qui définira un Nouveau-Brunswick prospère et autosuffisant.